



Crédit et assurance liée au crédit : indemnisation

Par **nesquick87**, le **20/10/2008** à **10:31**

bonjour à toutes et à tous .. rnc'est par hasard et en faisant de recherche que je suis tombé sur votre site , je trouve ça super et j'espère que vous pourrez m'apporter quelques repases concernant mon problème...merci..rnrnvoila il y a 3 ans j'ai eut un accident de travail qui c'est transformer en maladie professionnelle en avril l'année dernière je me suis retrouver en arrêt maladie pendant presque une année, et l'assurance nous a indemnisé après 90j de carence comme précisé dans le contrat jusque la tout va bien, mais suite au rapport de l'expert de l'assurance , celui ci décide en janvier 2008 que mon état est consolidé en date du 01/12/2007, résultat "april assurance me demande de rembourser l'indemnisation perçu pour le mois de décembre, (chose que je fait), je devait reprendre le travail le 01/02/2008, mais mon employeur ne voulant pas prendre de risque et voyant qu'il me rester des congés payer a prendre , me mets donc en congés payer jusqu'au 04/03/2008 sans me faire reprendre le travail, le 04/03/2008 je reprend mon poste de travail et le 20/03/2008, je fait une nouvelle rechute et me retrouve arrêter encore a ce jour puisque j'ai une prolongation jusqu'au 15/11/2008, je prévient donc en mars 2008 mon assurance et leurs renvoie un certificat de rechute, mais a mon grand étonnement il me remette encore 90 jours de carence , car s'il y a rechute dans les deux mois qui suite la date de consolidation l'indemnisation repart dès le premier jours , mais au delà des 2 mois il y a de nouveau carence de 90 jours, sachant que je ne reprenez mon travail qu'en février et ayant avertie l'expert que mon patron me mettez en congés payer car il ne voulait pas que je reprenne le travail , forcement lorsqu'il a rendu son expertise même si je rechuter je me revoyait deja me retaper 90 jours de carence...donc je reprend le travail le 04/03/2008et le 20/03/2008 soit 16 jours plus tard je me retrouve en arrêt, , de nouveau "april " demande a étudier mon dossier et me reprend un rendez vous avec l'expert, qui stipule bien qu'une nouvelle période d'incapacité temporaire totale de travail se trouve bien justifier du 20/03/2008 au 02/09/2008, alors a ma grande surprise, mon état est

censé être consolidé a la date du 02/09/2008, donc ayant un arret jusqu'au 15/11/2008 et lui ayant dit que j'etais consolider le 03/09/2008, si je rechute je vait encore avoir 90 j de carence, ma questions est "ne jouera t il pas expresse sur les dates de façon à avoir moins a m'indemniser ?"